

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 199-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.300

Déposée le : 13.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)
Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre)
Führer-Wyss (Burgistein, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 179/2022 du 23 février 2022
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Mise à jour de la stratégie d'adaptation du canton de Berne aux changements climatiques

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'adapter le rapport de fond sur la stratégie d'adaptation à l'état actuel des connaissances scientifiques sur les crues et les sécheresses ;
2. de mettre à jour la stratégie d'adaptation en ce qui concerne les risques de sécheresse pour l'agriculture ;
3. de développer des stratégies d'action pour gérer la concession ou le prélèvement dans les cours d'eau en cas de pénuries d'eau ;
4. d'évaluer la stratégie d'adaptation en ce qui concerne les risques de crue au vu des inondations de l'été 2021 et de la mettre à jour.

Développement :

Le programme national de recherche du National Centre for Climate Services (NCCS) Hydro-CH2018¹ qui s'est achevé début 2021 a dévoilé de nouveaux éléments sur les risques de sécheresse en Suisse.

Jusqu'à présent, on estimait qu'il y avait suffisamment d'eau pour l'agriculture le long de l'Aar. Les récentes études montrent que le Seeland en particulier présente des risques accrus de sécheresse et que la fréquence des pénuries d'eau est appelée à croître. Il faut partir du principe

¹ Projets de recherche Hydro-CH2018 ([admin.ch](https://www.admin.ch))

que les lacs naturels (lacs de Brienz, Thoune et Biemme) ne suffiront pas toujours à compenser les manques et que le prélèvement dans les cours d'eau devra être limité.

Le rapport de fond sur la stratégie d'adaptation du canton de Berne aux changements climatiques de 2010² fait état de risques de sécheresse, mais uniquement de façon très générale et circonscrite à certains lieux. Cela ne correspond plus à l'état des connaissances en 2021. La stratégie d'action concernant l'attribution de concessions pour le prélèvement d'eau doit être repensée afin que les droits d'eau puissent être attribués de façon équitable.

La stratégie d'adaptation doit en outre être mise à jour en ce qui concerne les risques de crue, en se basant en particulier sur les inondations de l'été 2021.

Réponse du Conseil-exécutif

Le sujet de l'adaptation aux changements climatiques est traité depuis de nombreuses années déjà dans le canton de Berne et revêt une grande importance aux yeux du Conseil-exécutif. C'est pour cette raison qu'a été rédigé en 2010 le rapport de fond sur la stratégie d'adaptation du canton de Berne aux changements climatiques. Il décrit en détail les répercussions de ces changements sur le canton de Berne et identifie les domaines dans lesquels des adaptations sont nécessaires. Il avait été décidé à l'époque de renoncer à l'élaboration d'une stratégie cantonale d'adaptation, car l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) était alors en train de définir la stratégie du Conseil fédéral pour l'adaptation aux changements climatiques en Suisse, et il avait semblé judicieux d'attendre les résultats de ces travaux. Par la suite, le Conseil-exécutif a décidé de répondre au besoin d'adaptation aux changements climatiques dans le canton de Berne, doté d'espaces naturels variés, au moyen de mesures et stratégies sectorielles ciblées, ce qui, dans la pratique, s'est globalement avéré judicieux jusqu'à présent.

Au cours des dernières années, la thématique du climat (qui implique à la fois un enjeu d'atténuation, c'est-à-dire de protection du climat, et un objectif d'adaptation) a encore gagné en importance, comme en témoigne son inscription dans diverses bases juridiques et stratégiques du canton de Berne. Le programme gouvernemental de législature 2019-2022 (vision 2030 de janvier 2019) contient notamment quelques objectifs et mesures de lutte contre le changement climatique et ses conséquences. Un article sur la protection du climat et l'adaptation au changement climatique a récemment été ajouté à la Constitution du canton de Berne. Le climat est en outre l'une des trois priorités de la nouvelle Stratégie environnementale de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) datant de novembre 2021. L'objectif est de fournir la contribution requise pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050, de renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et de limiter les risques liés à ces derniers pour la population, l'économie et la nature.

Le nombre d'interventions parlementaires portant sur le thème du climat a augmenté ces dernières années. Ainsi, la motion Imboden (121-2017), qui demande qu'une stratégie cantonale d'adaptation aux changements climatiques assortie d'un plan de mesures soit élaborée, a par exemple été adoptée sous forme de postulat par le Grand Conseil. Le Conseil-exécutif a donc reçu pour mandat d'examiner le dispositif actuel du canton de Berne en matière d'adaptation aux changements climatiques et de déterminer si des mesures d'adaptation supplémentaires seraient nécessaires.

Les clarifications en la matière sont en cours au sein de l'administration. Elles s'appuient d'une part sur les bases actuellement disponibles au niveau de la Confédération, notamment les résultats du programme national de recherche Hydro-CH2018, et d'autre part sur les stratégies et expériences des cantons d'Argovie, de Soleure et des Grisons, qui présentent des conditions

² https://www.be.ch/portal/de/veroeffentlichungen/publikationen.assetref/dam/documents/VOL/AUE/de/um/aue_um_adaptationsstrategie_klimawan-del_grundlagenbericht_d.PDF (en allemand)

géographiques similaires à celles du canton de Berne. De premières conclusions sont disponibles depuis fin 2021. Elles devront être consolidées et complétées dans les prochains mois.

Au lieu d'actualiser le rapport de fond de 2010, le Conseil-exécutif prévoit de le remplacer par une nouvelle stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques. Les clarifications susmentionnées constituent des bases importantes pour ce faire. Certains aspects des changements climatiques tels que l'augmentation du risque de crue et l'intensification des phénomènes de sécheresse estivale ainsi que les risques qu'ils représentent pour la santé de la population et pour l'agriculture pourront être approfondis lors de ces travaux.

La nouvelle stratégie-cadre doit regrouper et, si nécessaire, promouvoir les stratégies et mesures sectorielles déjà mises en œuvre, combler les lacunes identifiées et garantir une meilleure coordination afin de dépasser les conflits d'objectifs, de regrouper encore davantage les ressources à l'avenir et de pouvoir mieux exploiter les synergies.

Le Conseil-exécutif propose donc d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil